

Rapport sur le préavis municipal 32/2020 du conseil communal du 25 février 2020

Commission « Routes communales »

Présidente : Nicole Oulevay
Membres : Cédric Martin, Claude-Alain Bugnon
Suppléante : Maryline Pantet

La commission s'est réunie, une première fois le 11 février 2019 au bâtiment des Pies en présence de Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, Madame Sandra Balmer, Municipale, Monsieur Jean-Pascal Rochat, Municipal. Deux représentants de la direction générale des routes et de la mobilité (DGRM) et deux représentants du bureau d'études DTP SA afin de présenter le projet et de répondre aux diverses interrogations.

La commission a été convoquée une deuxième fois le 21 janvier 2020 en salle de la municipalité en présence des mêmes représentants de la municipalité que cités ci-dessus, dans le but de prendre connaissance des plans définitifs acceptés par les diverses instances cantonales.

La commission s'est réunie une troisième fois le 11 février 2020 pour rédiger son rapport pour le conseil communal du 25 février 2020.

Les informations, claires et précises, reçues par les municipaux, les représentants de la DGRM ainsi que ceux du bureau d'études DTP SA confortent la commission sur les objectifs de ce chantier qui concernent les RC 289 et RC 303.

- Mise en séparatif du dernier tronçon du village (excepté Le Coudray)
- Création d'un trottoir tout le long de la route de Chavornay
- Diminution du gabarit routier, tout en permettant les croisements.
- Installation de modérateurs circulaires qui limitent les désagréments
- Réaménagement du carrefour route d'Oulens – route de Chavornay
- Mise en place de deux passages piétons au carrefour pour assurer la liaison entre les flux piétonniers
- Création partielle d'un trottoir au chemin de Laliforcha destiné aux enfants qui se rendent à l'arrêt du bus scolaire situé au four à pain

La commission ad hoc, après avoir examiné de manière attentive les plans présentés, approuve le projet sur le fond et la forme. Elle apporte les remarques suivantes :

- Les modérateurs de trafic doivent être installés dès la pose de la première couche de bitume et non lors de la pose de la seconde comme expliqué
- Un passage piéton doit également être installé à la hauteur du chemin de Jérusalem afin de sécuriser la traversée de la route de Chavornay
- Les pratiques de la DGRM évoluant (selon la séance d'informations du 10.02.2020), la limitation de la vitesse sur cette axe devrait être inférieure à la limite générale et être réduite à 40 ou 30 km/h
- Dans une logique sécuritaire et pour calquer sur les nouvelles options prises sur ce projet, un passage piéton doit être installé pour traverser la route de Chavornay au niveau de l'intersection avec la rue du Village

En conclusion, la commission propose d'autoriser les travaux de mise en séparatif et de réfection des RC 289 et 303 selon le préavis municipal. Le conseil communal donne mandat à la municipalité de mettre en œuvre le projet en tenant compte des remarques formulées par la commission ad hoc.

La commission laisse le soin à la commission de gestion et des finances d'accorder le crédit fr. 1'862'000.00 par le biais d'un emprunt, comme présenté dans le préavis municipal.

Pour la commission, le 14 février 2020



Nicole Oulevay



Claude-Alain Bugnon



Cédric Martin